



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 30 août 2022
N. réf : 100.101.01.01/JL

Préavis N° 09/2022

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DES APPLICATIONS DE GESTION INFORMATIQUE</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 82'000.00 TTC pour procéder au changement des applications de gestion informatique.

2. CONTEXTE

Les programmes actuellement utilisés par les services administratifs ont été développés par la société OFISA Informatique au début des années 2000. Force est de constater que ceux-ci ne répondent plus aux attentes, notamment en termes de planification financière.

En effet, de nombreuses opérations indispensables à l'analyse des comptes, à la gestion des liquidités, etc..., doivent être réalisées manuellement ce qui implique un investissement considérable en temps et un risque d'erreur accru.

De plus, avec les programmes actuels, les municipaux n'ont aucun accès et doivent donc systématiquement demander les informations nécessaires aux collaborateurs.

Les programmes modernes permettent non seulement d'optimiser le travail administratif, de réduire les risques d'erreurs mais également de donner un accès aux municipaux et aux consultants externes (p. ex. Fiduciaire) via des portails informatiques sécurisés.

De même, la gestion du contrôle des habitants devient de plus en plus compliquée du point de vue administratif et l'outil actuel montre ses limites.

3. OPTIONS

En premier lieu, il est important de préciser que la gestion des tâches administratives liées à une commune est très spécifique. Il ne serait donc pas envisageable d'opter pour un programme courant utilisé dans le domaine privé.

Après une étude des divers programmes proposés sur le marché, la municipalité a retenu deux options :

- Communal.ch proposé par la société OFISA Informatique
- Urbanus développé par DataConsulting

Ces deux solutions représentent deux philosophies différentes. En effet, Communal.ch propose deux programmes développés par des entreprises Saint-Galloises alors qu'Urbanus est développé directement par la société DataConsulting.

Les deux entreprises ont eu l'occasion de présenter leurs produits aux collaborateurs ainsi qu'à la Municipalité. En outre, plusieurs Communes utilisant ces programmes ont été contactées afin d'obtenir diverses informations dans le cadre de l'utilisation de ceux-ci.

4. CHOIX DU PROGRAMME

Au final, le choix de la municipalité s'est porté sur le programme Urbanus, développé par la société DataConsulting.

En effet, cette solution offre plusieurs avantages, notamment :

- L'ensemble des programmes est regroupé sur une seule plateforme ;
- Le programme étant développé par la société, il offre une plus grande flexibilité ;
- Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont moins élevés.

5. INVESTISSEMENT

Les coûts d'investissements se présentent comme suit :

Achat et installation du programme	CHF 75'780.00
Réserve pour les déplacements sur site :	CHF 4'000.00
<i>./. Rabais</i>	<u>CHF 9'200.00</u>
Sous total	CHF 70'580.00
TVA	<u>CHF 5'435.00</u>
TOTAL Data Consulting	<u>CHF 76'015.00</u>
Part pour les infrastructures informatiques	CHF 5'000.00
Divers et imprévus (env. 1%)	CHF 985.00
Investissement total	<u>CHF 82'000.00</u>

6. FONCTIONNEMENT

Bien entendu, la maintenance de ce programme impliquera des coûts supplémentaires à porter dans les prochains budgets. Ceux-ci se présentent comme suit.

Frais de maintenance :	CHF 14'050.00
Portail « My Urbanus » :	<u>CHF 3'200.00</u>
Sous total	CHF 17'250.00
TVA	<u>CHF 1'328.25</u>
Total	<u>CHF 18'578.25</u>

En outre, il sera nécessaire d'acquérir des licences Microsoft pour l'utilisation de leur outil Office 365 pour un montant annuel d'environ CHF 5'300.-.

Bien que la différence avec les coûts actuels soit marquée, le pourcentage que représentent ces montants sur la totalité des charges de fonctionnement reste correcte selon une comparaison faite avec d'autres communes.

7. MISE EN ŒUVRE

Le calendrier de mise en œuvre n'est pas connu à l'heure de la rédaction de ce préavis. Toutefois, la mise en production aura lieu, au plus tard, lors de l'établissement du budget 2024.

8. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 11 octobre 2022

- Vu** le préavis N° 09/2022
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement des applications de gestion informatique
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 82'000.00. Pour ce faire, le compte N° 9149.13 est ouvert au bilan
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 82'000.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximale de 5 ans, sur le compte 1900.3316 « Amortissement – Logiciels informatiques ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 30 août 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 11 octobre 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic : Frédéric Blum La Secrétaire : Janick Lenoir



Délégué municipal :

- M. Frédéric Blum, syndic